

**L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE
FRANÇAISES EN 1987**

LES REMÈDES URGENTS

Gérard QUÉVEAU
P.D.G. HEULIEZ

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE FRANÇAISES EN 1987

LES REMÈDES URGENTS

1 — LE CONSTAT EN 1987

Le système fiscal Français appliqué à l'Industrie est le plus irréaliste de la Communauté Européenne.

2 — LES RÉSULTATS

3 — LES FAUX REMÈDES

Moins d'Etat ne veut pas dire la même fiscalité sur l'Industrie.

4 — LES LOIS DE L'EXPANSION ET DU NIVEAU DE VIE

5 — LES VRAIS REMÈDES URGENTS

“La Qualité des produits par la formation des hommes et l'encouragement à l'investissement industriel”.

“Faire de la Recherche une priorité Nationale”.

Gérard QUÉVEAU
P.D.G. HEULIEZ

4 — LES LOIS DE L'EXPANSION ET DU NIVEAU DE VIE

- La COURBE en X de Gérard FORRÉ
- LA LOI D'EQUILIBRE PRODUCTION - CHOMAGE - INFLATION.
- LOI du nombre maximum de pièces fabriquées.
- Les 10 lois INDUSTRIELLES de Gérard FORRÉ.

5 — LES VRAIS REMÈDES URGENTS

“La Qualité des produits par la formation des hommes et l'encouragement à l'investissement industriel”.

- L'EDUCATION et LA FORMATION.
 - L'ORGANIGRAMME MOLÉCULAIRE PARTICIPATIF.
- Accélérer les PRIVATISATIONS.

Autoriser et favoriser les banques de dépôts à posséder des actions industrielles.

Appliquer intelligemment la T.V.A. (Taxe à la Valeur Ajoutée) et modifier le financement des collectivités locales.

Favoriser au maximum l'industrie et l'agriculture dans le cadre des traités 1992 : Grand Marché Commun Européen - mêmes normes - mêmes réglementations.

Une seule Banque Centrale Européenne.

Diminuer les charges de l'Industrie et de l'Agriculture de 250 milliards de Francs.

Assouplir la loi ROYER et taxer les grandes surfaces pour financer les collectivités locales.

Obliger les grandes surfaces à régler les fournisseurs à 30 jours maximum.

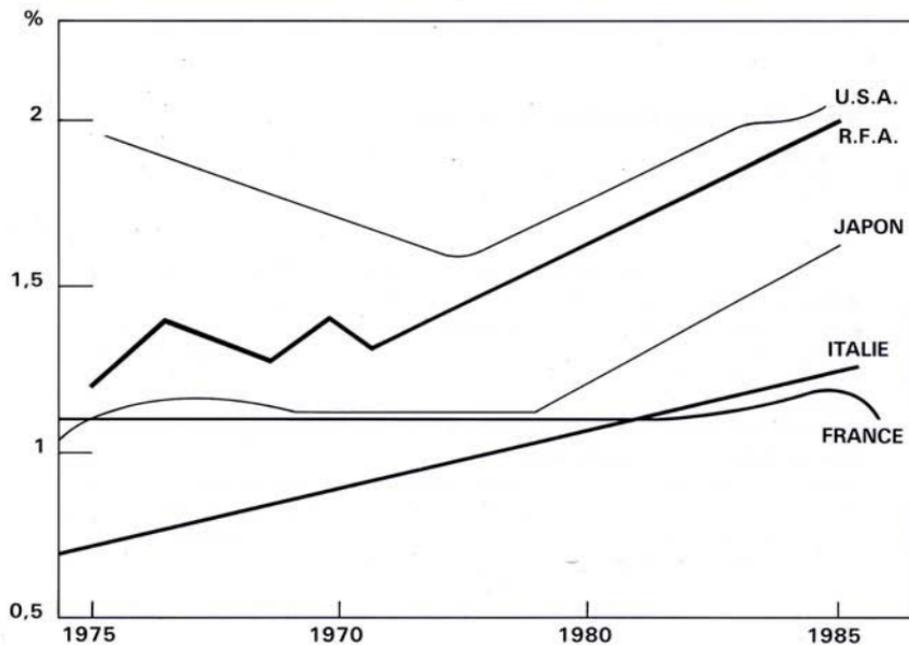
Supprimer toutes les charges et taxes sur la recherche.

“Faire de la Recherche fondamentale et appliquée, civile, médicale et militaire, une priorité nationale”.

RECHERCHE

1970 1986

(En % du P.I.B.)

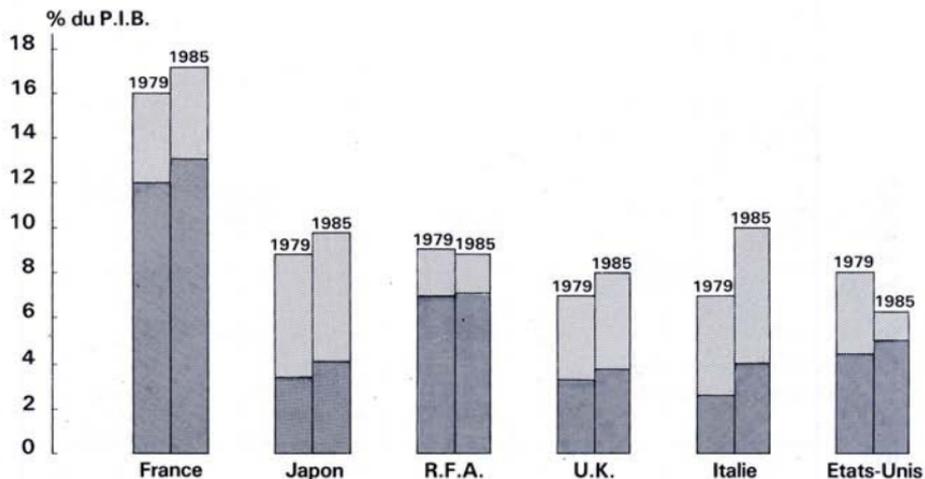


“Recherche
une Priorité Nationale
une Priorité Européenne
une Priorité Mondiale”.

LES CHARGES FISCALES ET SOCIALES DANS LES GRANDS PAYS INDUSTRIELS

(En % du P.I.B.)

DONT COTISATIONS SOCIALES

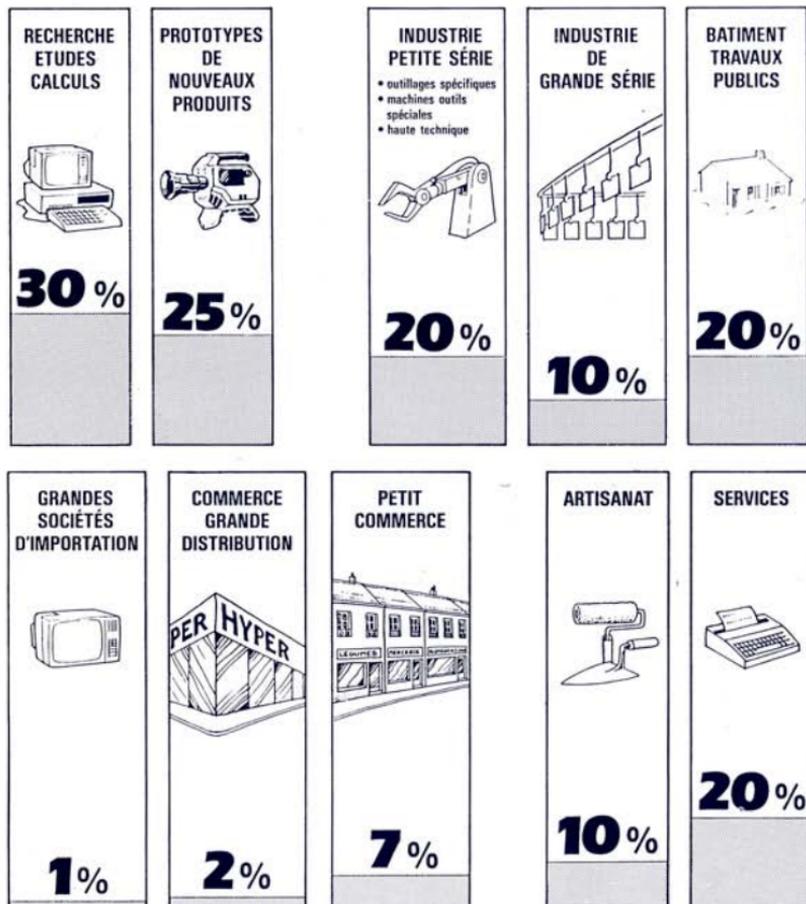


STATISTIQUES EMPLOIS ET CHARGES SOCIALES DANS LE MONDE

PAYS en 1986	EMPLOIS INDUSTRIE	CHOMAGE	DURÉE DU TRAVAIL	SALAIRE HORAIRE	CHARGES SUR SALAIRES % SALARIALES	CHARGES SOCIALES % PATRONALES	AUTRES CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES	TOTAL CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES BRUTS	FÉRIÉS PAYÉS ET CONGÉS PAYÉS PAR AN	REPRESENTA. DU PERSONNEL %
FRANCE 1982	5,2 M	8 %	39 h. 40	30 F.	11,1 %	33 %	12 %	56 % Brut 69 % Net	J.F. 10 j. C.P. 5 s.	—
FRANCE 1986	4,5 M	10,5 %	38 h. 50	38 F.	11,3 %	40 %	14 %	65 % Brut 80 % Net	J.F. 9 j. C.P. 5 s.	2 %
ALLEMAGNE 1986	7,8 M	9 %	40 h. 50	17 DM	18 %	20 %	—	38 %	J.F. 10 j. C.P. 4 s.	2 %
ITALIE 1986	4 M	11 %	42 h. 00	9.000 L.	9 %	50 %	—	59 %	J.F. 7 j. C.P. 24 j.	1,5 %
U.K. 1986	5,5 M	11,6 %	42 h. 00	3,7 £	8 %	10,5 %	—	+19 %	J.F. 8 j. C.P. 25 j.	1,5 %
ESPAGNE 1986	2,3 M	21 %	37 h. 50	580 P.	8 %	49,5 %	—	58 %	J.F. 13 j. C.P. 26 j.	1,5 %
SUÈDE 1986	0,6 M	2,7 %	38 h. 30	52 CR	0 %	36,5 %	—	36,5 %	J.F. 11 j. C.P. 25 j.	—
SUISSE 1986		0,8 %	42 h. 70	15 FS	7,3 %	11 %	—	19 %	J.F. 8 j. C.P. 25 j.	—
CANADA 1986	1,9 M	9,6 %	38 h. 80	12 \$C	4,2 %	8 %	—	13 %	J.F. 11 j. C.P. 2 à 4 s.	—
U.S.A. 1986	20 M	7 %	41 h. 00	10 \$US	9,4 %	9,5 %	—	19 %	J.F. 11 j. C.P. 2 à 3 s.	—
JAPON 1986	12 M	2,8 %	41 h. 00	1424 Yens	11 %	11,5 %	—	23 %	J.F. 12 j. C.P. 6 à 20 j.	—

POUR 70 % DE CHARGES ET TAXES ÉGALES ET UNIFORMES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE, POURCENTAGE MOYEN DE CES CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES RAPPORTÉES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ D'UNE NATION.

- A l'examen de ce tableau on s'aperçoit que les activités créatrices d'emplois sont les plus pénalisées : la haute technologie, la recherche, l'export.
- Les plus favorisées sont les importateurs, la grande distribution, celles qui créent le moins d'emplois.
- L'industrie nationale subit ainsi des droits de douane intérieurs et les produits importés rentrent librement.
- Les nouveaux chefs d'entreprise désertent l'industrie et s'orientent vers les activités rémunératrices de l'importation.



BULLETIN DE SALAIRE

NOVEMBRE 1980

BRUT FISCAL 10.000 F./MOIS

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRES ET CHARGES SALARIALES	
DUPLICATA		S.A. FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ	
		SIRET 317.734.770.000.17	
EMBAUSURE	SECTION	MATRICULE	NOM
108	00001		PIERRE
PROFESSION		CLASSE NIVEAU ECH. CORP.	PERIODE DE PAIE
AGENT TECHNIQUE		A.T 5 1	305 01/11/80 AU 30/11/80 11/12/80
BASE REMUNERAT		N° PALIER	BASE HEURES
10000,00			FORFAIT
		TAXE HORAIRE	SAL. MIN. CATEGORIE
			SS17,14 1,11.11.11.111.111
CODE	LIBELLE RUBRIQUE	V	NBRE DE BASE
011	BASE FORFAITAIRE		1000000
502	BRUT FISCAL		1000000
510	COTISATION SS.HAL.	F	1000000
520	COTISATION RETRAITE	F	501000
530	COTISATION CHOMAGE	F	1000000
536	COTIS-CRICA TR.A	F	501000
537	COTIS-CRICA TR.B	F	499000
538	ANEP TR.A	F	501000
600	NET FISCAL		896275
NET IMPOSSIBLE		TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES
DANS LE CAS DE L'EXERCICE		1000000	101765
DE L'EXERCICE			***8962,75
DE L'EXERCICE			00000111111
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE		NUMERO DE COMPTE	
REPOS	CAPITAL	DROIT	DATES
COMPENSATEUR	OPEREES	AU REPOS	OPEREES
CONGES PAYES		HORAIRES PAR SEMAINE	
		DIFFERENCE EN + OU EN -	
CALDA	SALAIRE MOYEN (1/2)	EN TRAVAIL EN ET EN	
	SALAIRE THEORIQUE		
PERIOD	1 ^{er}		
	2 ^{er}		
S.A. FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		DURAND	PIERRE
		NON N° S.S. 1.11.11.11.111.111	
		PERIODE	
		NON-HORAIRE	
		BASE S.S. COT. S.S.	
		01180 AU 301180 169,00 5010,00 235,47	

NOUS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ETE PRELEVES

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE			
LIBELLE PERIODE	BASE	Taux	Montant
MALAD., MATERN., INVALID.	10000 00	13 45	1345 00
VIEILLESSE	5010 00	8 20	410 82
ACCIDENT DU TRAVAIL	5010 00	2 61	130 76
ALLOCATIONS LOGEMENT	5010 00	0 10	5 01
ALLOCATIONS FAMILIALES	5010 00	9 00	450 99
REGIME COMPLEMENTAIRES			
A.G.F.	10000 00	1 50	150 00
S.N.I.P.	10000 00	0 64	64 00
C.R.I.C.A. TR.A	5010 00	3 09	154 80
C.R.I.C.A. TR.B	4990 00	6 18	308 38
A.N.E.F.	5010 00	3 30	165 33
TAXES DIVERSES			
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	0 50	50 00
FORMATION PROFESSIONNE	10000 00	1 10	110 00
C.I.L	10000 00	0 90	90 00
COMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	0 32	32 00
ASBEDI	10000 00	3 01	301 00
COMITE D'ENTREPRISE 2	8962 75	1 23	110 24
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			3877,43
LA TAXE PROFESSIONNELLE			362,09
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			4239,52

TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES			
RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8962 75	1037 25	3877 43
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET			
INDEMNITES IMPOSABLES			
SALAIRE NET FISCAL - S/TOTAL	8962 75	1037 25	3877 43
INDEMNITES NON IMPOSABLES			
SALAIRE NET VERSE - S/TOTAL	8962 75	1037 25	3877 43
TAXE PROFESSIONNELLE			362 09
TOTAL VERSE POUR CE MOIS			4239 52
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE			14239 52

POURCENTAGES CHARGES ET TAXES		
DE CE MOIS DE NOVEMBRE	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS PERCUS	
	DE 8962,75 FRANCS SOIT 59,00 %	DE 8962,75 FRANCS SOIT 59,00 %
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	%	%
RAPPEL DE	%	%

59 % SUR SALAIRE NET

BULLETIN DE SALAIRE NOVEMBRE 1985

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRES ET CHARGES SALARIALES			
DUPLICATA		S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ SIRET 317.734.770.000.17			
EMBAUSMENT	SECTION	MATRICULE	NOM	PRENOM	
	10B	00001	DURAND	PIERRE	
PROFESSION		CLASSIF. NIVEAU ECH. COEFF.	PERIODE DE PAYS		DATE DE PAYS
AGENT TECHNIQUE		A.T. 5 1	30S 01/11/85 AU 30/11/85		11/12/85
BASE REMUNERAT		N° PALIER	BASE HELPER	TALX HORAIRE	SAL. MIN. CATEGORIE
10000,00				FORFAIT	8507,14 1.11.11.11.111.111
CODE	LIBELLE NUMERIQUE	U	NBRE OU BASE	TALX	GAINS
					RETENUES
					TOTAUX
011	BASE FORFAITAIRE				1000000
502	BRUT FISCAL				1000000
510	COTISATION SS. HAL.	F	1000000	550	54000
520	COTISATION RETRAITE	F	906000	570	51642
530	COTISATION CHOMAGE	F	1000000	212	21200
532	COTISATION CHOMAGE TR. BF		94000	050	470
536	COTIS. CRICA TR. A	F	906000	103	9331
537	COTIS. CRICA TR. B	F	94000	206	1936
538	ANEP TR. A	F	906000	115	10419
600	NET FISCAL				849002
NET IMPOSABLE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE		TOTAL DES GAINS		TOTAL DES RETENUES	NET A PAYER
11917410		1000000		150998	****8490,02
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE		NUMERO DE COMPTE 0000001111			
REPOS COMPENSATEUR	CAPITAL D'HEURES	DROIT AU REPOS	DATES LIMITEES		
CONGES PRIVES		HEURES		INDICATEUR PAR SEMAINE	
				LIMITES	
				DIFFERENCE EN N° OU AN ENTRE 01 ET 31	
CALCUL SALAIRE MOYEN (S) (R) SALAIRE THEORIQUE		TRIMESTRES		M	
		TRIMESTRES		M	
PERIODE 1 ^{re}		SEMESTRES		M	
2 ^e					
S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		NOM	DURAND	PIERRE	
SIRET 317.734.770.000.17		N° 4.55	1.11.11.11.111.111		
URSSAF 019665		PERIODE	011185 AU 301185	NBRE HEURES	170,00
				BASE S.S.	9060,00
				COT. S.S.	516,42

NOUS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ETE PRELEVEES

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE			
LIBELLE NUMERIQUE	BASE	TALX	MONTANT
SECURITE SOCIALE			
MALAD., MATERN., INVALID	10000 00	12 40	1260 00
VEILLERIE	9060 00	8 20	742 92
ACCIDENT DU TRAVAIL	9060 00	2 20	199 32
ALLOCATIONS LOGEMENT	9060 00	0 10	9 06
ALLOCATIONS FAMILIALES	9060 00	9 00	815 40
REGIM. COMPLEMENTAIRES			
A.S.P.	10000 00	1 50	150 00
B.H.I.P.	10000 00	0 64	64 00
C.R.I.C.A. TR. A	9060 00	3 09	279 95
C.R.I.C.A. TR. B	940 00	5 18	58 09
A.H.E.P.	9060 00	3 45	312 57
TAXES DIVERSES			
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	0 60	60 00
FORMATION PROFESSIONNE	10000 00	1 10	110 00
C.E.L.	10000 00	0 90	90 00
COMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	0 20	20 00
ASSEDIC	10000 00	4 08	408 00
GARANTIE DES SALAIRES	10000 00	0 35	35 00
COMITE D'ENTREPRISE 2	8490 02	1 55	131 60
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			4745,91
LA TAXE PROFESSIONNELLE			239,41
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			4985,32

TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES

RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8490 02	1509 98	4745 91
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET			
INDEMNITES IMPOSABLES			
SALAIRE NET FISCAL - S/TOTAL	8490 02	1509 98	4745 91
INDEMNITES NON IMPOSABLES			
SALAIRE NET VERSE - S/TOTAL	8490 02	1509 98	4745 91
TAXE PROFESSIONNELLE			239 41
TOTAL VERSE POUR CE MOIS	8490 02	1509 98	4985 32
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE			14985 32

POURCENTAGES CHARGES ET TAXES

	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS FRANCS	SUR LE SALAIRE NET DE TRAVAIL EFFECTIF
DE CE MOIS DE NOVEMBRE	DE 8490,02 FRANCS	DE 8490,02 FRANCS
	SOIT 76,50 %	SOIT 76,50 %
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	77,00 %	140,00 %
RAPPEL DE 1984	73,79 %	134,98 %

77 % SUR SALAIRE NET

BULLETIN DE SALAIRE

OCTOBRE 1986

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRES ET CHARGES SALARIALES	
DUPLICATA		N° 317.734.770.000.17	
S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		DIR. 317.734.770.000.17	
EMPLACEMENT	SECTION	MATRICULE	NOM
			PIERRE
PROFESSION		CLASSIF. NIV. EVAL. ECH. COEFF.	PERIODE DE PAIE
10 00001		DURAND	PIERRE
DATE DE PAIE		12/11/86	
AGENT TECHNIQUE			
A.T. 5 1 305		01/10/86 AU 31/10/86	
BASE REMUNERAT. N° PAIE			
BASE HEURES TAUX HORAIRES SAL. BRUT COTISATIONS N° NUMERO SECURITE SOCIALE			
10000,00		FORFAIT 8507,14	
1 23 23 23 233 333			
CODE	LIBELLE RUMORQUE	TAUX	REVENUS
011	BASE FORFAITAIRE	20	10000 00
502	BRUT FISCAL		10000 00
510	COTISATION SS.MAL.	F 10000 00	5 60
520	COTISATION RETRAITE	F 9480 00	6 40
530	COTISATION CHOMAGE	F 10000 00	2 31
532	COTISAT.CHOMAGE TR.A	F 520 00	50
536	COTIS.CRICA TR.A	F 9480 00	1 06
537	COTIS.CRICA TR.B	F 520 00	2 12
538	ANEP TR.A	F 9480 00	1 15
600	NET FISCAL		8379 16
NET IMPOSABLE		TOTAL DES CHARGES	
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE		TOTAL DES RETENUES	
10660360		10000 00 1620 84 ***8379,16	
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE			
NUMERO DE COMPTES			
REPOS COMPENSATEUR	CAPITAL	DROIT AU REPOS	DATES LIMITE
CONGES PAGES		NOMBRE JOURS SALAIRE	
SALAIRE MOYEN (VND)		1 2 3 4 5 6	
SALAIRE THEORETIQUE		TRIMAIRES	
PERIODE 1 ^{re}		TRIMAIRES	
2 ^{de}		SEMESTRES	
		ANNEES	
S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		DURAND PIERRE	
N° 317.734.770.000.17		N° 1 23 23 233 333	
2103		PERIODE 011086 AU 311086	
019665		N° 170,18 9480,00 606,72	
NOS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ETE PRELEVEES			

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE			
LIBELLE RUMORIQUE	BASE	Taux	Montant
SECURITE SOCIALE			
MALAD., MATERN., INVALID	10000 00	12 60	1260 00
VIEillesse	9480 00	8 20	777 36
ALLOCATIONS FAMILIALES	9480 00	9 00	853 20
ALLOCATIONS LOGEMENT	9480 00	10	9 48
ACCIDENT DU TRAVAIL	9480 00	2 20	208 56
REGIMES COMPLEMENTAIRES			
A.G.P.	10000 00	1 50	150 00
S.M.I.-P	10000 00	64	64 00
C.R.I.C.A. TR.A	9480 00	3 09	292 93
C.R.I.C.A. TR.B	520 00	6 18	32 13
A.N.E.P	9480 00	3 45	327 06
TAXES DIVERSES			
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	60	60 00
FORMATION PROFESSIONNE	10000 00	1 10	110 00
C.R.T.E	10000 00	90	90 00
COMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	20	20 00
ASSEDIC	10000 00	4 27	427 00
GARANTIE DES SALAIRES	10000 00	35	35 00
COMITE D'ENTREPRISE 2	8379 16	1 55	129 87
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			4046,59
LA TAXE PROFESSIONNELLE			236,29
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			5082,88

TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES			
RUMORQUE	BASE	CHARGES PATRONALES	CHARGES PATRONALES
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8348 00	1652 00	4949 39
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET	31 16	31 16	102 80
INDEMNITES IMPOSABLES			
SALAIRE NET FISCAL - S/TOTAL	8379 16	1620 84	4946 59
INDEMNITES NON IMPOSABLES			
SALAIRE NET VERSE - S/TOTAL	8379 16	1620 84	4046 59
TAXE PROFESSIONNELLE			
	8379 16	1620 84	236 29
TOTAL VERSE POUR CE MOIS			5082 88
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE OCTOBRE			15082,88

POURCENTAGES CHARGES ET TAXES				
DE CE MOIS DE OCTOBRE	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS PERÇUS		SUR LE SALAIRE NET DE TRAVAIL EFFECTIF	
	DE	FRANCS SORT	DE	FRANCS SORT
	837,16	80,00	8348,00	80,00
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	74,00		125,00	
RAPPEL DE 1985				

80 % SUR SALAIRE NET

BULLETIN DE SALAIRE

JANVIER 1987

BULLETIN DE SALAIRE
 DUPLICATA 1
SALAIRES ET CHARGES SALARIALES
 S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULTEZ SIRET 217.794.770.000.17

EMPLOI SECTION MATRICULE NOM PRENOM
 10 0000 DURAND PIERRE
 PROFESSION CLASSIF. NIVEAU ECH. COEFF PERIODE DE PAIE DATE DE PAIE
 1007/13 23 23 23 233 330
 ADRESSE TECHNIQUE 117 5 1 103 01/01/87 AU 31/01/87 11/02/87
 BASE REMUNER. N° PAIEE BASE HEURES TAUX HEURALE SAL. MIN. CATEGORIE NUMERO SECURITE SOCIALE

CODE	LIBELLE RUBRIQUE	U	NBRE OU BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	TOTAUX
011	BASE FORTAITAIRE		20		10000 00		
040	DUNT JRS COND. PROVIS	J	1				10000 00
002	BRUT FISCAL						10000 00
510	COTISATION SS.SAL.	F	10000 00	5 60		560 00	
520	COTISATION RETRAITE	F	9630 00	0 40		610 32	
530	COTISATION CHOMAGE	F	10000 00	2 31		231 00	
532	COTISATION CHOMAGE TR.A	F	370 00	50		1 05	
534	COTISATION TR.A	F	9330 00	1 10		102 93	
537	COTIS. SECURITE TR.A	F	370 00	2 20		81 40	
538	ANEP TR.A	F	9630 00	1 18		112 63	
000	NET FISCAL						8363 13

NET IMPOSABLE 107020
 SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE 10000 00 1636 87 4495363,13
 NET A PAYER 4495363,13

REPOS CARTEL DREURES DROIT AU REPOS DATES LIMITES
 COMPENSATEUR

CONGES RATES	HEURES	JOURS NON TRAVAILLES						DIFFERENCE EN + OU EN - ENTRE D1 ET D2
		1	2	3	4	5	6	
CALCUL SALAIRE MOYEN (150) SALAIRE THEORIQUE	TRAVAILLES							0
	TRAVAILLES							0
PERIODE 1 ^{er} 2 ^{er}	TRAVAILLES							0
	TRAVAILLES							0

S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULTEZ
 SIRET 217.794.770.000.17
 DURAND PIERRE
 N° EX 1 23 23 23 233 330
 PERIODE 01/01/87 AU 31/01/87
 ANEP HEURES 370 SS. 50
 BRUT FISCAL 10000 00
 NET FISCAL 8363 13

NOUS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ETE PRELEVEES

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE			
LIBELLE RUBRIQUE	BASE	TAUX	MONTANT
SECURITE SOCIALE	10000 00	12 60	1260 00
MALAD., MATERN., INVALID	9630 00	6 25	789 66
VIEILLESSE	9630 00	9 00	866 70
ALLOCATIONS FAMILIALES	9630 00	10	9 63
ALLOCATIONS LOGEMENT	9630 00	2 20	211 86
REGIMES COMPLEMENTAIRES	10000 00	1 50	150 00
A.G.F.	10000 00	64	64 00
S.M.I.P.	9630 00	3 30	317 79
C.R.I.C.A. TR.A	370 00	6 60	24 42
ANEP	9630 00	3 52	338 97
TAXES DIVERSES	10000 00	60	60 00
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	1 10	110 00
FORMATION PROFESSIONNELLE	10000 00	90	90 00
C.I.A.L.	10000 00	20	20 00
CEMTE D'ENTREPRISE 1	10000 00	4 27	427 00
ASSEDIC	10000 00	35	35 00
GARANTIE DES SALAIRES	10000 00	1 55	129 62
CEMTE D'ENTREPRISE 2	8363 13		

TOTAL DES CHARGES PATRONALES 4904,65
 LA TAXE PROFESSIONNELLE 235,84
 TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES 5140,49

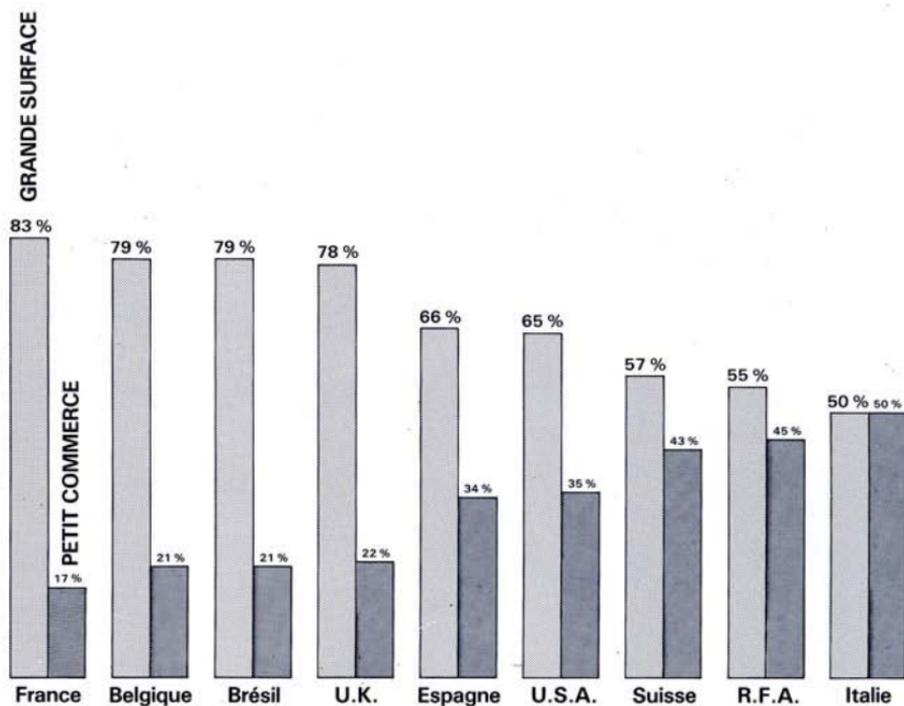
TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES			
RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8363 13	1636 87	4904 65
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET			
INDEMNITES IMPOSABLES			
SALAIRE NET FISCAL - S/TOTAL	8363 13	1636 87	4904 65
INDEMNITES NON IMPOSABLES			
SALAIRE NET VERSE - S/TOTAL	8363 13	1636 87	4904 65
TAXE PROFESSIONNELLE			235 84
TOTAL VERSE POUR CE MOIS	8363 13	1636 87	5140 49

COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE JANVIER 15140,49

POURCENTAGES CHARGES ET TAXES		
	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS FRANCS	SUR LE SALAIRE NET DE TRAVAIL EFFECTIF
DE CE MOIS DE JANVIER	DE 236,13 FRANCS SOIT 81,00 %	DE 8363,13 FRANCS SOIT 81,00 %
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	81,00 %	81,00 %
RAPPEL DE 1986	68,00 %	140,00 %

81 % SUR SALAIRE NET

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DANS LE MONDE EN 1986



DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

L'ultra concentration de la distribution alimentaire n'apparaît pas comme un facteur de désinflation, au contraire.

CETTE ANNEE, NOUS AVONS TENU
TOUS NOS OBJECTIFS:
100% SALAIRES,
0% FERTES, 0% CHARGES,
0% CHARGES SUR SALAIRES,
MAINTIENNES A MOINS DE 1%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES.
NOTRE PROFIT: 10%
NOTRE SOUCI MAJEUR: OBTENIR
L'EXCLUSIVITE DE DISTRIBUTION
DE LA NOUVELLE CAMERA LASEK
ETRANGERE ...

CETTE ANNEE, NOS CHARGES SUR
SALAIRES SERONT DE 2%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES! ...



TRÈS BONNE ANNÉE:
• PROFIT MAXIMUM.
• 90% DU BLANC EST IMPORTÉ.
• 60% DES JOUETS EST IMPORTÉ...

POURVU QUE LES TAXES, EN PARTICULIER LES TAXES LOCALES, CONTINUENT À ÊTRE APPLIQUÉES SUR LA MAIN D'ŒUVRE ET SUR LES MACHINES ET PAS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES...

LA 150
VENDRE

CENTRE DE RECHERCHE PRIVÉ
AUTOMATISMES - MACHINES - OUTILS
MEDICAL

HYPER-SUPER MEL

POURQUOI? PARCE QUE DANS NOTRE PAYS TOUS LES PATRONS D'HYPER SONT INTELLIGENTS ET TOUS LES INGÉNIEURS-CHERCHEURS D'AUTOMATISMES SONT IDIOTS...

NOTRE VOISIN, LE CENTRE DE RECHERCHE PRIVÉ SUR LES AUTOMATISMES, LES MACHINES-OUTILS ET MEDICAL VIENT DE FERMER SES PORTES ET ILS SONT PARTIS S'INSTALLER À L'ÉTRANGER: POURQUOI?..

DE PLUS, LA CONCURRENCE EST LIMITÉE PUISQUE LA LOI INTERDIT L'INSTALLATION DE NOUVEAUX HYPERS....

-20°

L'INDUSTRIE FRANÇAISE PAIE 250 MILLIARDS DE FRANCS D'IMPÔTS ET CHARGES DE PLUS QUE SES CONCURRENTS EUROPÉENS EN 1987.

Aucun pays de la C.E.E. n'a de taxe professionnelle

Taxe professionnelle en France	70 milliards de F.
Allocations familiales	100 milliards de F.
TAXES sur les Banques (récupérées ensuite sur l'industrie)	} 70 milliards de F.
sur les Compagnies d'Assurances	
sur les Frais généraux	
sur les véhicules de Société	
sur les transports	
sur la pollution	
sur les produits pétroliers et gaz de l'industrie	
IMPÔTS FONCIERS	10 milliards de F.
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL DE	<u>250 milliards de F.</u>

POUR RELANCER L'INDUSTRIE FRANÇAISE, il faut :

1° - Alléger ses charges de 250 milliards de F.

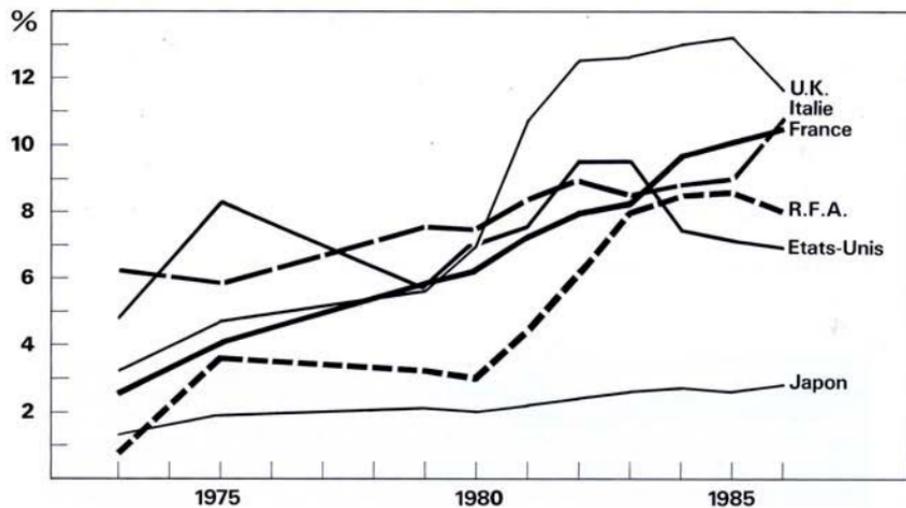
2° - Injecter 50 milliards de Recherche et Développement.

**COMPARAISON D'UNE INDUSTRIE
ET D'UN HYPERMARCHÉ
RÉALISANT LE MÊME C.A. H.T. - 1 MILLIARD DE F. PAR AN.**

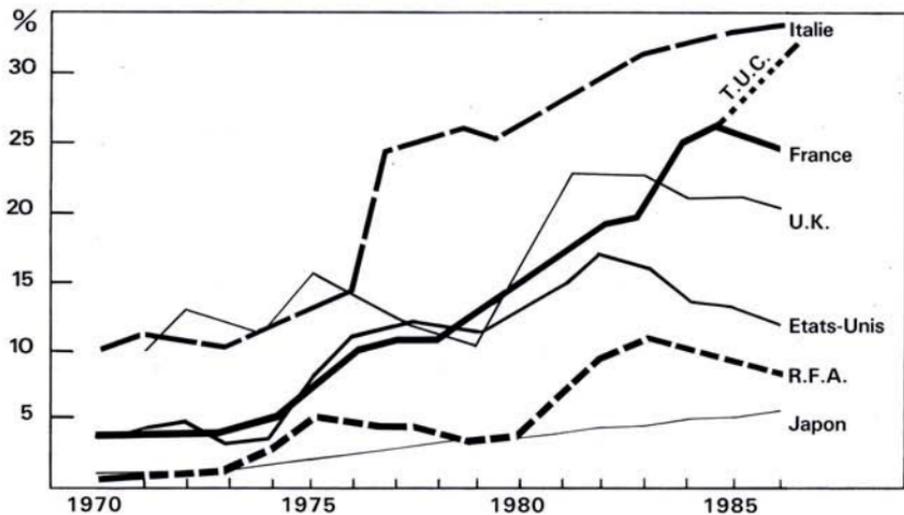
	INDUSTRIE	HYPERMARCHÉ
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	1 milliard de F.	1 milliard de F.
EMPLOI TOTAL	2000 personnes +1000 sous traitants	300 personnes
dont CADRES ET MAITRISE	250 personnes	50 personnes
SALAIRES DISTRIBUÉS BRUTS	150 millions de F. + sous traitants	22 millions de F.
TOTAL CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES	83 millions de F.	12 millions de F.
dont TAXES PROFESSIONNELLES	10 millions de F.	1 million de F.
dont CHARGES SOCIALES payées par l'Entreprise	60 millions de F.	9 millions de F.
dont ALLOCATIONS FAMILIALES	13 millions de F.	2 millions de F.
PROFITS EN FRAIS FINANCIERS	-5 millions de F.	+ 10 millions de F.
PROFITS NETS	15 millions de F.	30 millions de F.
EXPORTATION	40 %	0 %
IMPORTATION	10 %	60 %

STATISTIQUES DU CHOMAGE

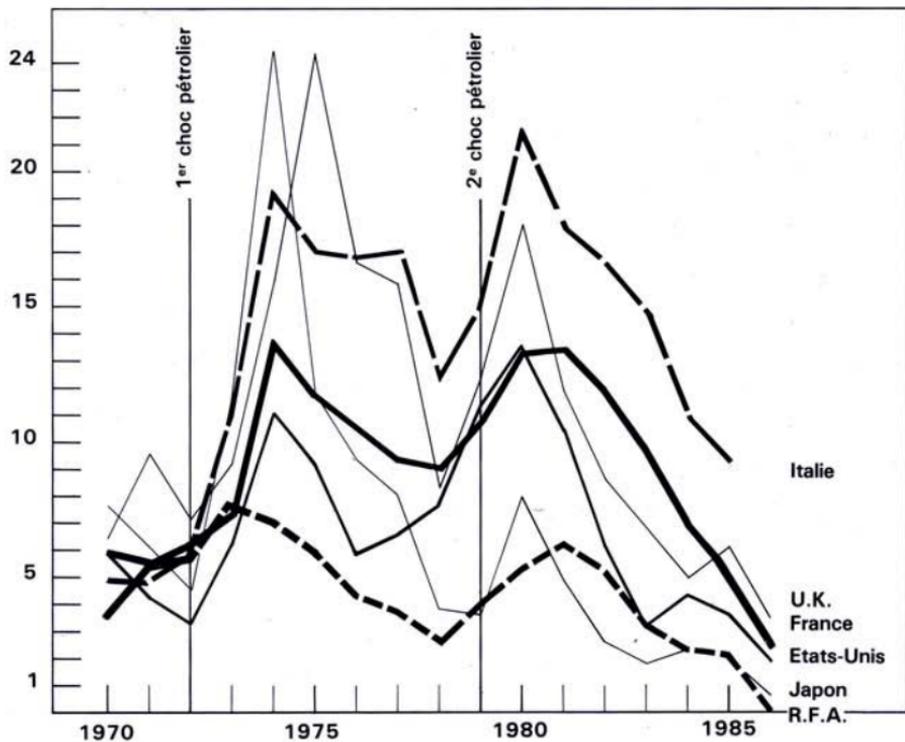
1975 1986



TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES 1970 1986



INFLATION 1970 1986

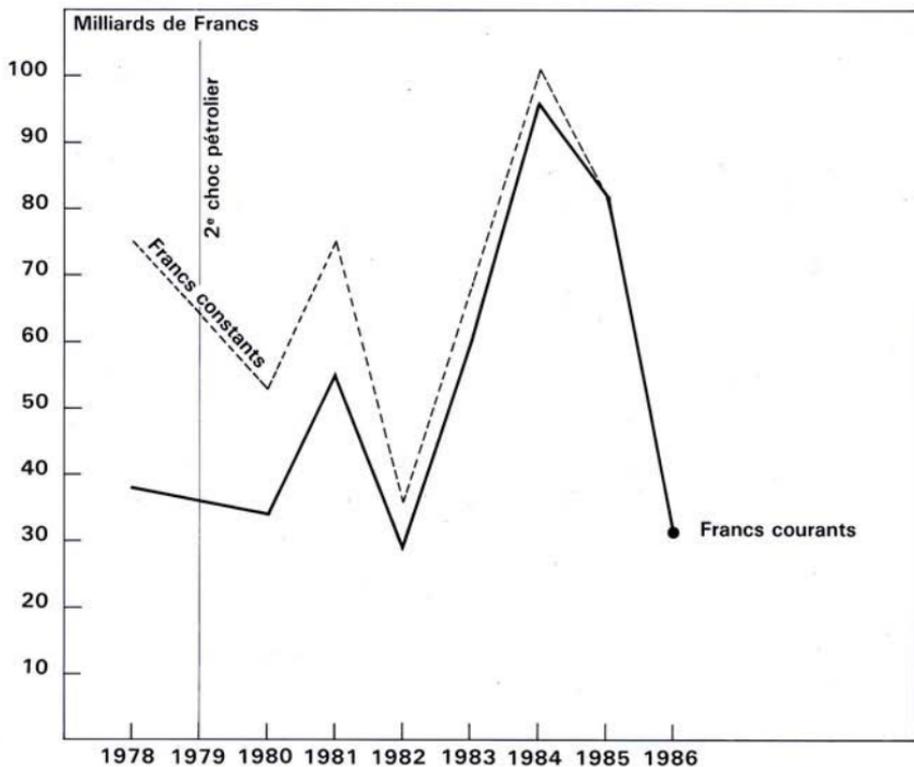


SOLDE BALANCE INDUSTRIELLE

SOLDE INDUSTRIEL (y compris matériel militaire)

en Milliards de Francs courants ———

en Milliards de Francs 1986 (Francs constants) - - - -



SITUATION DU MARCHÉ FRANÇAIS

$$\text{TAUX DE PÉNÉTRATION} = \frac{\text{IMPORTATION}}{\text{MARCHÉ INTÉRIEUR}}$$

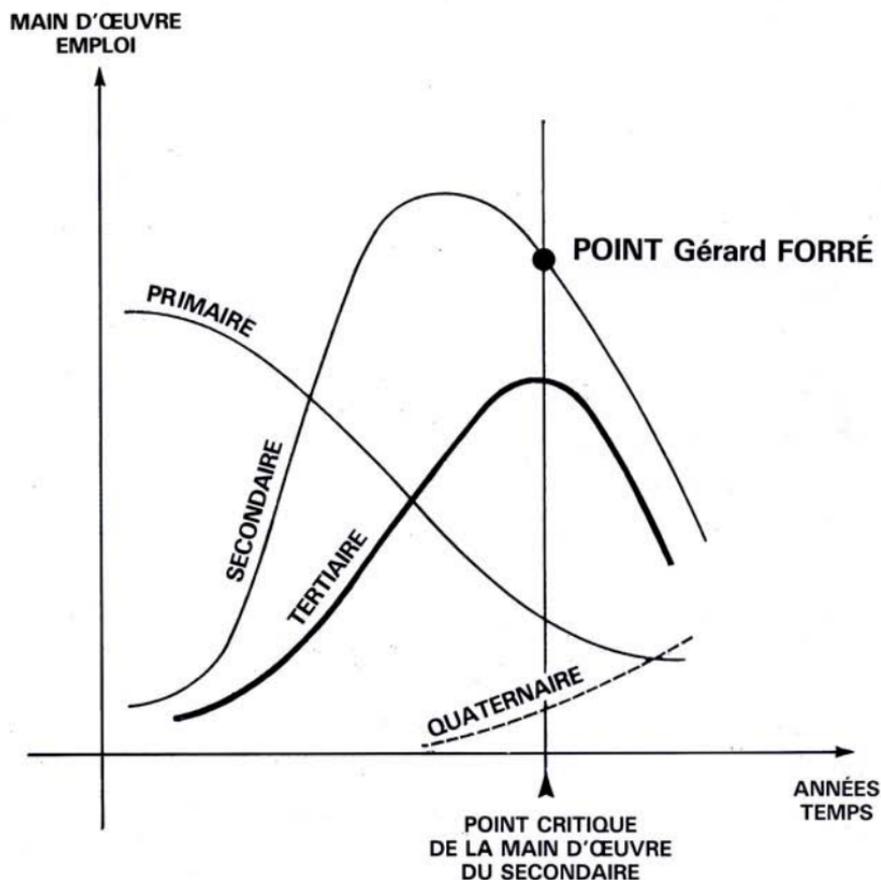
$$\text{MARCHÉ INTÉRIEUR} = \left[\text{PRODUCTION} + \text{IMPORTATION} + \text{DROITS DOUANE} \right] - \text{EXPORTATION}$$

	FABRICATION FRANÇAISE	IMPORTATION
AUDIO VIDÉO HIFI TV	35 %	65 %
AUTOCARS DE GRAND LUXE	20 %	80 %
AUTOMOBILES	65 %	35 %
CAOUTCHOUC	77 %	23 %
CHAUSSURE	40 %	60 %
CHENILLETES DES NEIGES	0 %	100 %
CONSTRUCTION NAVALE - AÉRONAUTIQUE - ARMEMENT	60 %	40 %
ELECTROMÉNAGER BLANC	45 %	55 %
FONDERIE	83 %	17 %
INDUSTRIE DU MEUBLE	45 %	55 %
INFORMATIQUE HARD WARE	20 %	80 %
MACHINES OUTILS	16 %	84 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	86 %	14 %
MATERIEL ELECTRIQUE PROFESSIONNEL	56 %	44 %
NON FERREUX	42 %	58 %
PARACHIMIE	73 %	27 %
POIDS LOURDS (de + 5 tonnes)	30 %	70 %
TEXTILE HABILLEMENT	73 %	27 %

TAUX DE PÉNÉTRATION

Secteurs abrités (protégés)	0 à 15 %
Secteurs concurrencés	40 %
Secteurs pénétrés	60 %

POINT CRITIQUE DE LA MAIN D'ŒUVRE SECONDAIRE



Lorsque la main d'œuvre secondaire descend en-dessous du point critique, la main d'œuvre tertiaire (service) commence à diminuer et c'est l'amorce d'une grave crise économique.

Le secondaire et le tertiaire sont toujours imbriqués.

MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOI

PRIMAIRE - SECONDAIRE - TERTIAIRE - QUATERNAIRE

Il y a quatre types de main-d'œuvre :

- Main-d'œuvre **primaire** (Agriculture, sous-sol,...).
- Main-d'œuvre **secondaire** (de transformation, industrie).
- Main-d'œuvre **tertiaire** (Service, culture, tourisme).
- Main-d'œuvre **quaternaire** qui commence avec le dépérissement de la main-d'œuvre secondaire (Industrie et Transformation).

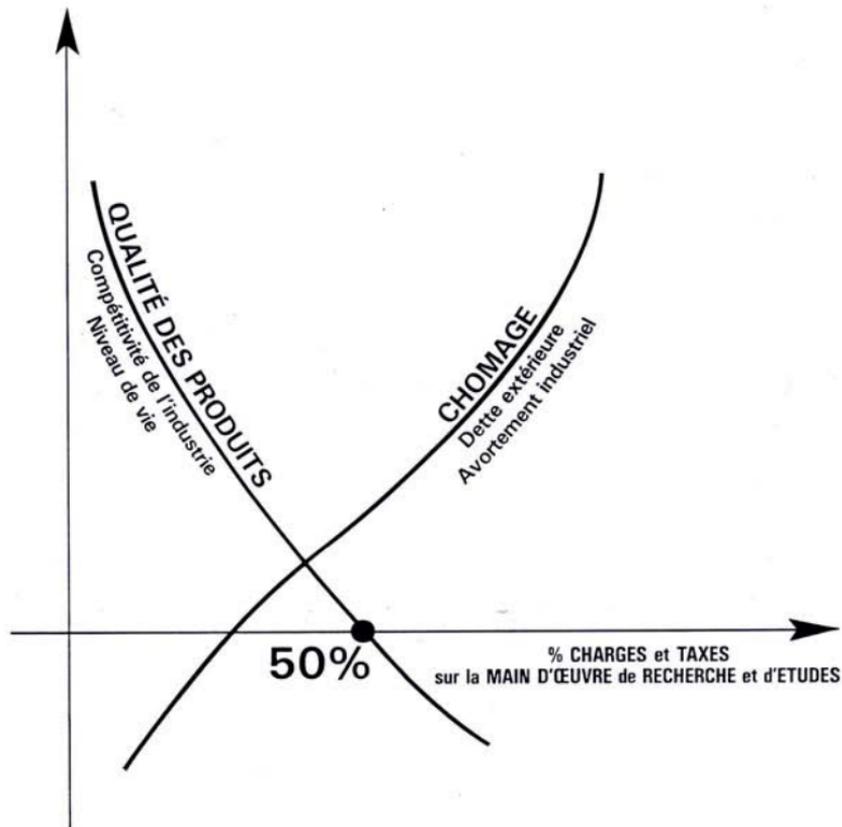
La main-d'œuvre **quaternaire** se trouve, par exemple :

1. une société d'organisation, qui organise une société d'organisation ;
2. sur-effectifs de fonctionnaires ;
3. retraité compétent et en bonne santé à 55 ans ;
4. société de conseil qui vit des crédits de l'État ;
5. audits étrangers payés avec des devises de l'Etat pour ausculter une société Nationale ;
6. les formalités administratives pléthoriques ;
7. la publicité pour les produits de mauvaise qualité ou polluant ;
8. une administration qui fait de la publicité pour des produits importés, etc...
9. parler de "qualité" sans tenir compte des recherches, outillages et produits ;
10. un organisme médical d'Etat qui dépense de l'argent en publicité, qui donne encore plus d'avantages à son personnel administratif et qui réduit ses dépenses de recherche ;
11. les chômeurs, etc...

- Les emplois quaternaires sont des frais généraux 100 % inutiles.

"La main-d'œuvre quaternaire, c'est du vent sans instrument et sans musique".

LA COURBE EN X DE GÉRARD FORRÉ

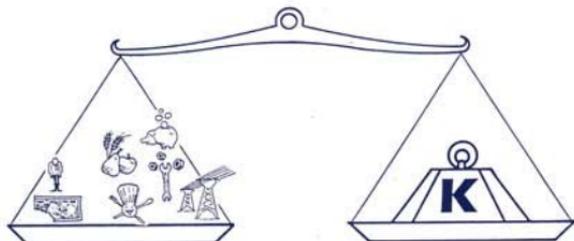


LOI D'EQUILIBRE

PRODUCTION-CHOMAGE-INFLATION

Le chômage et l'inflation, ces deux maux économiques, sont toujours indépendants du commerce intérieur et des services dans une nation où le commerce et les services sont totalement libres, ce qui veut dire que les taxes constantes sur le commerce intérieur et sur les services n'influent pas sur l'inflation.

FORMULE définissant le lien entre Inflation, Chômage et les Activités de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Energie et du Sous-sol, du Tourisme, et, les Produits financiers.



$$f1[\Delta C + \Delta Inf] + f2[\Delta A + \Delta I + \Delta E + \Delta T + \Delta F] = K$$

f1, f2 = fonctions

Δ = variation entre 2 périodes

C = chômage



Inf = inflation



A = agriculture



I = industrie



E = énergie et sous-sol



T = tourisme



F = produits financiers

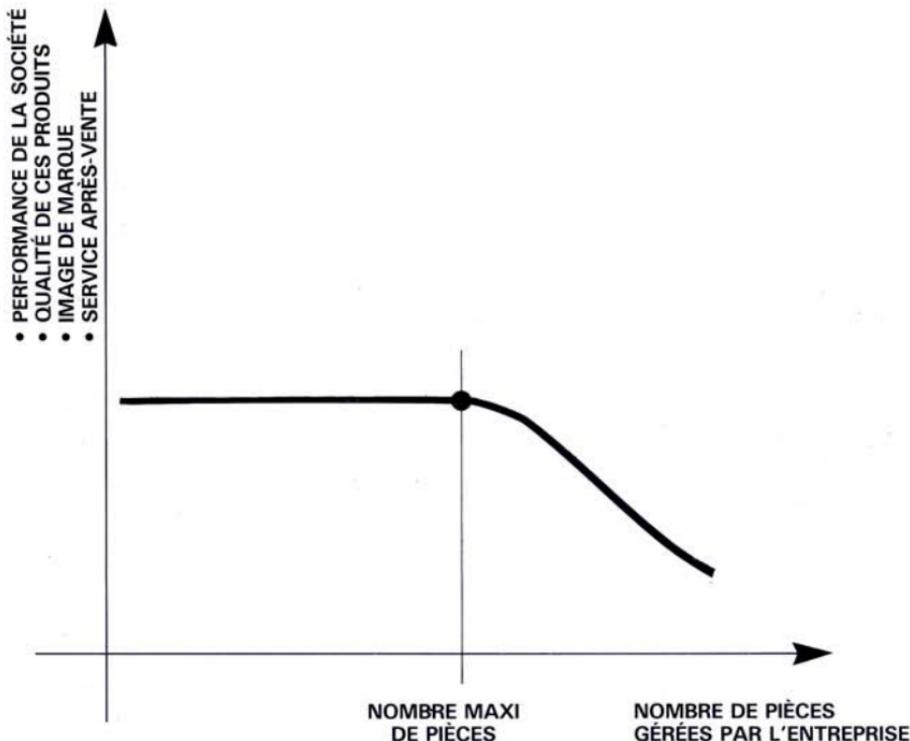


K = coefficient fonction de la famille du pays étudié :

- pays développé
- pays du tiers monde...

Le coefficient **K** est fixe sur des périodes de 20 ans et évolue suivant les technologies industrielles.

LOI DU NOMBRE MAXIMUM DE PIÈCES FABRIQUÉES (GÉRÉES)



LOI DU NOMBRE MAXIMUM DE PIÈCES

- Une société industrielle de fabrication doit tenir à jour en permanence la liste des pièces unitaires qu'elle fabrique.
- Pour chaque production, il existe un nombre maximum de pièces au-delà duquel la Performance de l'entreprise décline rapidement.
- Avant le lancement de tout nouveau produit (étude marketing), il doit être fait une étude statistique précise de chaque composant et sous-ensemble du nouveau produit.
- L'Idéal : un nouveau produit doit dériver d'un ancien produit par une seule grande modification. Ne jamais effectuer plus d'une seule grande révolution technologique pour le lancement d'un nouveau produit.
- L'accumulation de nouvelles technologies sur un nouveau produit commercialisé conduit obligatoirement à l'Echec Economique.

LE RISQUE DOIT TOUJOURS ÊTRE CALCULÉ

LES 10 LOIS INDUSTRIELLES DE GÉRARD FORRÉ...

1 1 emploi dans la **recherche** et les **études** nourrit un minimum de **20 emplois** dans l'industrie, le commerce et les services. Seul un Pays qui développe de **bons produits** garde son **indépendance nationale** et crée du **progrès social**.

2 Une nation industrielle moderne ne peut survivre que s'il y a **égalité des chances** entre la **recherche civile** et la **recherche militaire**, la **recherche fondamentale** et la **recherche appliquée**.

3 Sans **recherche** intensive et **continue**, il n'y a jamais de bons produits.

4 Le **développement** d'un bon produit coûte au **minimum 7 %** du **chiffre d'affaires annuel** qu'il engendre.

5 Tous les 10 ans, le **temps d'Ingénieurs Chercheurs** nécessaire pour développer un nouveau produit doit être **multiplié par 2** pour rester compétitif sur le plan international.

6 Un **réseau commercial** ne survit jamais à 5 années consécutives de produits médiocres ou sans nouveau produit. Alors il se tourne vers des produits importés.

7 Un **bon produit** national crée beaucoup d'emplois ; un bon produit importé favorise le chômage.

8 Les **chances de gagner** dans l'industrie peuvent se définir par la loi suivante :

CG % = % chance de gagner

RP % = % risque de perdre

CA (HT) = chiffre d'affaires hors T.V.A.

$$\text{CG \%} + \text{RP \%} = 100 \%$$

$$\text{CG \%} = \frac{\text{CA (HT)} - \left[\text{total salaires} + \text{taxes et charges sur salaires} + \text{frais financiers} \right]}{\text{CA (HT)}} \times 100$$

9 Les **taxes et charges égales et uniformes** sur la **main d'œuvre** de la recherche, de l'industrie, du commerce et des services, amènent automatiquement le ralentissement rapide de la recherche, la chute de l'industrie et de l'exportation, l'accroissement rapide des circuits d'importation et une augmentation du chômage.

10 Les charges et taxes sur les chercheurs tuent la découverte et le nouveau produit avant qu'ils naissent, c'est un **avortement industriel**. Pour obtenir un **produit bien né**, les charges et taxes sur les salaires de recherche, d'études et de prototypes doivent être réparties sur la consommation totale du pays.

...ou lois de la recherche et du produit bien né

ÉDUCATION - FORMATION

L'ÉCOLE

- L'École doit former les jeunes (Education et Civisme).
- L'État doit 15 années au moins d'études au minimum à chaque citoyen plus un an par 10 années d'activités.
- L'organisation des Ecoles passe uniquement par la négociation à l'Echelon National, Régional et au niveau de l'école comme dans les négociations collectives du travail.
- Une réforme globale de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, médical, imposée par un ministre va toujours à l'inverse du but recherché.
- Les écoles doivent être confiées à un haut fonctionnaire, jamais à un politique.
- Le baccalauréat est une première étape qui doit toujours conduire à une deuxième : les I.U.T.
- Des I.U.T., qui collent exactement à la profession.

Exemples : - I.U.T. des meubles de style
- I.U.T. des transports ferroviaires
- I.U.T. des arts de la table
- I.U.T. des autocars et autobus
- I.U.T. du tourisme
- I.U.T. du commerce avec l'Asie
- I.U.T. de langues
- I.U.T. agricole d'élevage.....

Cette formation est réservée aux élèves qui ne se destinent pas aux Grandes Ecoles ou à l'Université.

- Le niveau intellectuel d'une nation dépend exclusivement du niveau pédagogique, de la valeur et de l'autorité de ses maîtres et professeurs.
- Les maîtres et professeurs doivent se recycler tous les 5 ans par un stage de vie active.
- L'unité d'école idéale doit être de 500 élèves maximum.
- La compétition intelligente fait partie de la nature humaine.
- Il doit toujours y avoir compétition intelligente entre :
 - les établissements scolaires,
 - les professeurs,
 - les élèves.
- Les formations de spécialisation ou de recyclage doivent s'effectuer dans le but d'un travail précis déjà choisi.
- L'étude des langues étrangères est une priorité du XXI^e siècle.
- Toutes les sciences, arts et lettres ont la même valeur.
- L'élite est toujours un stimulant pour l'ensemble de la population.

BIBLIOTHÈQUE

- Chaque école doit posséder sa bibliothèque et sa vidéothèque.

L'APPRENTISSAGE

- L'apprentissage reste la clef de la formation professionnelle de base.

LE SPORT

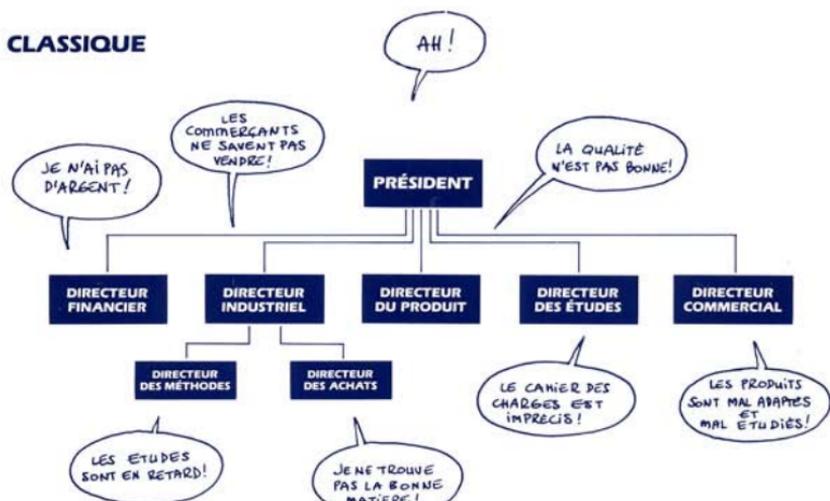
- Les sports font partie intégrante de l'Education d'une nation.
- L'État doit favoriser les sports sous toutes ses formes :
 - sports individuels,
 - sports collectifs,
 - sports mécaniques, moto, automobile, avions, planeurs ;
 - sports nautiques, voile, plongée ;
 - ski...
- L'État doit détaxer les sports mécaniques.
- Les Sports sont une Ecole de la Rigueur et de la Discipline.
- Dans les épreuves sportives il ne doit plus y avoir des professionnels et des amateurs, il ne doit avoir que des sportifs :
 - sportifs de niveau régional ;
 - sportifs de niveau national ;
 - sportifs de niveau international.
- Les différents sportifs doivent être rémunérés suivant leurs mérites.

LES ASSOCIATIONS

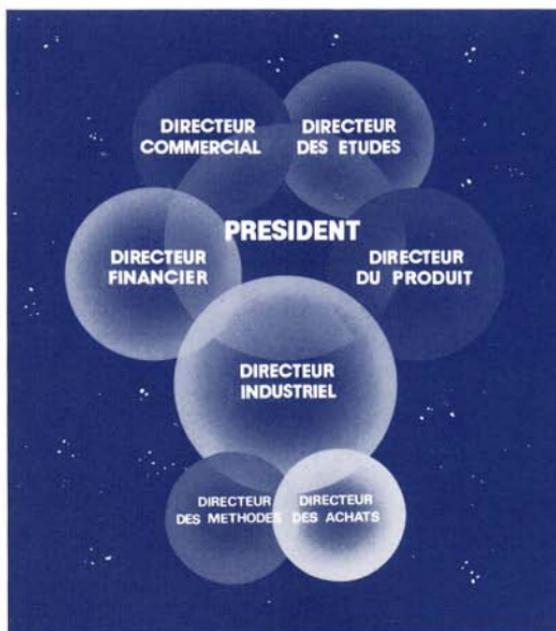
- Culturelles, sportives, économiques doivent être encouragées par dégrèvements fiscaux.
- Les associations font partie de la DÉMOCRATIE.

ORGANIGRAMME

CLASSIQUE



MOLÉCULAIRE PARTICIPATIF



DE LA DÉVALUATION

- Un pays qui dévalue s'appauvrit.
- Une dévaluation n'a jamais entraîné un revirement durable du commerce extérieur.
- Une dévaluation freine les investissements.
- Une dévaluation augmente l'inflation.
- Une dévaluation augmente les inégalités sociales et est source de conflit.

“Chercher des avantages à une dévaluation est un mensonge intellectuel”.

DE LA T.V.A.

“ou comment un impôt intelligent appliqué sans réserve et sans nuance devient nuisible à la production nationale”.

- La T.V.A. est une taxe à la valeur ajoutée et ne se substitue pas à une taxe sur le chiffre d'affaires.
- La T.V.A. ayant supprimé toutes les taxes sur le chiffre d'affaires et prestations de service a engendré des surtaxes sur salaires et, ainsi :
 - a contribué au déclin de l'industrie nationale, et,
 - a fait le lit de l'importation et des grandes surfaces.
- Une super T.V.A. (33 %) tue le marché national des produits ainsi frappés (exemples : voitures haut de gamme, disques, ...)
- Une super T.V.A. engraisse et endort l'Etat, elle masque la situation réelle de la production nationale.
- Une T.V.A. ne doit jamais dépasser 20 %.

“Dans la vie un corps engendre toujours un anticorps”.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

par trois taxes

- Taxes foncières.
- Taxe sur le chiffre d'affaires et les prestations de service (maximum 2 %) (et non pas une TVA).
- Taxe au m² sur les grandes surfaces de commerces et entrepôts,
à l'exclusion des laboratoires, des centres de recherche, de l'industrie et du petit commerce.

“Le financement des collectivités locales ne doit jamais se faire par des taxes :
- sur les salaires ;
- et sur les investissements industriels”.

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE FRANÇAISES EN 1987

LES REMÈDES URGENTS

1 — LE CONSTAT EN 1987

- Le système fiscal Français appliqué à l'Industrie est le plus irréaliste de la Communauté Européenne.
- Recherche en % du P.I.B.
 - Charges fiscales et sociales dans les grands pays industriels en % du P.I.B.
 - Statistiques emplois et charges sociales dans le monde.
 - Pour 70 % de charges et taxes sur salaires, que paie chaque branche d'activité ?
 - Feuilles de paie FRANCE DESIGN Henri Heuliez - 1980 - 1985 - 1986 - 1987.
 - Distribution alimentaire dans le monde (statistiques par pays).
 - Dessin RANY.
 - Dessin HYPER SUPER MEL.

2 — LES RÉSULTATS

- L'Industrie Française paie 250 milliards de Francs d'Impôts et charges de plus que ses concurrents Européens en 1987.
- Comparaison d'une Industrie et d'un Hypermarché réalisant le même Chiffre d'Affaires H.T. 1 milliard de Francs par an (Emplois - Taxe professionnelle - Résultats).
- Statistiques du chômage (1975-1986).
- Taux de chômage des jeunes (1970-1986).
- L'Inflation (1970-1986).
- Solde balance industrielle.
- Situation du Marché Français (Taux de pénétration).

3 — LES FAUX REMÈDES

Moins d'Etat ne veut pas dire :

- 1 - Appliquer la même fiscalité sur l'Industrie ;
- 2 - Assurer l'équilibre des différents budgets avec les mêmes taxes anti-industrielles ;
- 3 - Réduire les crédits de la recherche sous prétexte du budget de l'Etat ;
- 4 - Faire porter la responsabilité du commerce extérieur à aux seules INDUSTRIE et AGRICULTURE ;
- 5 - Signer le traité de 1992 avant la création d'une Banque Centrale Européenne indépendante des gouvernements, l'Harmonisation de toutes les normes et règlements et les mêmes règles fiscales pour tous les pays d'Europe.

LE TERTIAIRE

Le point critique Gérard Forré de la main-d'œuvre secondaire.